



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Reinsertion professionnelle et sociale

Question orale n° 192

### Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les critères de sélection retenus pour établir l'admissibilité des postulants aux concours d'assistant de gestion, organisés par l'ANPE. En effet, la sélection s'appuierait sur des critères médicaux. Il lui expose ainsi le cas d'une personne, demeurant à Dinan, atteinte de mucoviscidose et classée catégorie C par la COTOREP, qui n'a pas été retenue pour passer le concours d'assistante de gestion. Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis à ce sujet et les dispositions qu'il envisage de prendre pour que les handicapés candidats à un emploi ne soient pas pénalisés dans leurs recherches.

### Données clés

**Auteur :** [M. Le Fur Marc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 192

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** travail, emploi et formation professionnelle

**Ministère attributaire :** travail, emploi et formation professionnelle

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 novembre 1993, page 6244

**Réponse publiée le :** 26 novembre 1993, page 6366

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 novembre 1993